

**COMITE DE PILOTAGE (COPIL) DU SITE NATURA 2000
FR 9402014 « GRAND HERBIER DE LA COTE ORIENTALE »**

**COMPTE-RENDU DU 1^{ER} COPIL
MARDI 31 MAI 2011
CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-CORSE**



Présidence du Comité de Pilotage :

Président de la Collectivité Territoriale de Corse, représenté par le Directeur de l'Office de l'Environnement de Corse, Guy-François FRISONI

Vice-présidence du Comité de Pilotage :

Préfet Maritime de la Méditerranée, représenté par le Commissaire Général, adjoint au Préfet Maritime de la Méditerranée, Jean-Loup VELUT

Préfet de la Haute-Corse, représenté par le Sous-préfet de Corte, Tony CONSTANT

Membres du COPIL Présents :

• **Collègue de l'Etat et ses établissements :**

VELUT Jean-Loup – Commissaire Général, adjoint au Préfet Maritime de la Méditerranée
CONSTANT Tony – Sous-préfet de Corte, Préfecture de Haute-Corse
SELLIER-RICHEZ Sandrine – Préfecture Maritime de la Méditerranée – PADEM
REBOULEAU Aurore – Préfecture Maritime de la Méditerranée – PADEM
DUBEUF Brigitte – DREAL Corse – Directrice adjointe
CLEMENCEAU Isabelle – DREAL Corse – SBSP – UMML
ORSSAUD Magali – DREAL Corse – SBSP – UMML
SEVEN Michèle – DREAL Corse – SBSP – UMML
DUBOIS Dominique – DDTM2B – DML
CASTELLI Gérard – Lieutenant Colonel du Groupement Gendarmerie de Haute-Corse
ORSONNEAU Sylvie – Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
BELZ Patrice – Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
GALGANI François - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)

• **Collège des collectivités territoriales et de leurs établissements :**

FRISONI Guy-François – Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
CASTELLI Joseph - Président du Conseil Général de la Haute-Corse
CERRUTI Patrice - Conseil Général de Haute-Corse
ORLANDI François - Conseil Général de Haute-Corse
GIANSILY José - Président de la Communauté de Communes de la Casinca
MOSCONI François - Président de la Communauté de Communes de la Côte des Nacres
BELLAVIGNA Paul - Commune de Biguglia
GIUDICI Francis - Maire de la Commune de Ghisonaccia
BRUSCHINI Vincent – Commune de Lucciana
ALBERTINI Jean-Etienne - Maire de la Commune de Sorbo-Ocagnano
FEDERICI Balthazar - Maire de la Commune de Venzolasca

CULIOLI Jean-Michel – OEC – Mer et Littoral – Chef du Département Stratégie et Sciences de la Mer
CANNAC Magali – OEC – Mer et Littoral – Département Stratégie et Sciences de la Mer - Réseau Natura 2000
BORROMEI Joëlle - Office de l'Environnement de Corse (OEC) - Département Communication
ETOURNEAU Sabrina - Réserve naturelle de l'étang de Biguglia

- [Collège des institutions et socio-professionnels liées au domaine maritime et terrestre :](#)

PERFETTINI Christophe – Directeur des Concessions Portuaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Haute-Corse (CCIT 2B)

- [Collège des usagers, associations et organismes œuvrant dans le domaine culturel, environnemental et sportif :](#)

MINICONI Roger – Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse
GOBERT Sylvie - Station de recherches sous-marines et océanographiques de Calvi (STARESO)
MALAPINA Anne – Association CPIE U Marinu
PABA Simone – Association CPIE U Marinu
BURON Daniel - Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Membres du COPIL Excusés :

- [Collègue de l'Etat et ses établissements :](#)

Le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM)

- [Collège des usagers, associations et organismes œuvrant dans le domaine culturel, environnemental et sportif :](#)

Le Président de l'association U Levante
Le Président de la ligue corse de Vol Libre

Rédaction du compte-rendu : Magali Cannac-Padovani/OEC

Historique du site :

Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage pour le site « Grand herbier de la côte orientale – FR 9402014 » : AP n° 045/2011 du 18 mai 2011.

- [Pour le Site d'Importance Communautaire \(SIC\) FR 9402014 « Grand herbier de la côte orientale» :](#)

Décision de la commission du 22 décembre 2009 adoptant une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne (2010/45/EU).

Ordre du jour :

- I. Dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre ;
- II. Natura 2000 en mer et le réseau méditerranéen ;
- III. Convention cadre Natura 2000 en mer entre l'Etat et la CTC ;
- IV. Présentation générale des enjeux du site « Grand herbier de la côte orientale » ;
- V. Désignation de la structure opératrice ;
- VI. Questions diverses.

Introduction :

- M. le Président du Conseil Général de la Haute-Corse, Joseph CASTELLI, rappelle que le réseau Natura 2000 se déploie sur la base de constats partagés entre les différents acteurs, avec une mise en place de contrats et non d'une réglementation ou répression. Il est convaincu de la nécessité de ce processus.

- M. le Commissaire Général, Jean-Loup VELUT, explique que pour ce site marin, il y aura une vice-présidence assurée par le Préfet de département de la Haute-Corse et le Préfet maritime de la Méditerranée. La présidence appartient à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC). Il rappelle que l'élaboration de ce Document d'Objectifs (DOCOB) est un défi et qu'il ne faut pas confondre l'essentiel et l'accessoire. Il faudra prendre en compte la spécificité corse pour garantir la qualité de la concertation.

- M. le Sous-préfet, Tony CONSTANT, précise que l'objectif premier de Natura 2000 est de porter une gouvernance collégiale sur un territoire donné. Il rappelle que la présidence est assurée par le Président de la CTC, représenté par M. le Président de l'OEC et Conseiller Exécutif, Pierre GHIONGA. Ce DOCOB permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs présents sur ce site.

- M. le Directeur de l'OEC, Guy-François FRISONI, présente les excuses de M. le Président de l'OEC et Conseiller Exécutif, Pierre GHIONGA. Il indique que Natura 2000 permettra la préservation du milieu marin avec, en parallèle, le développement d'activités économiques.

Tour de table et présentation des différents membres du COPIL

I. Dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre

Cette partie a été présentée par Mme SEVEN.

II. Natura 2000 en mer et le réseau méditerranéen

Cette partie a été présentée par Mme SELLIER RICHEZ.

III. Convention cadre Natura 2000 en Mer entre l'Etat et la CTC

Cette partie a été présentée par M. VELUT.

A la fin de cette présentation, M FRISONI présente la candidature de l'OEC pour être opérateur du site « Grand herbier de la côte orientale ».

IV. Présentation générale des enjeux du site « Grand herbier de la côte orientale »

Cette partie a été présentée par M. CULIOLI.

A la fin de cette présentation, Mme DUBOEUF indique que l'Etat est favorable à la candidature de l'OEC, puisque cet organisme a une compétence avérée pour la protection du milieu marin.

V. Désignation de la structure opératrice

M. VELUT propose au vote la candidature de l'OEC pour être opérateur.

⇒ L'OEC est élu opérateur du site « Grand herbier de la côte orientale » à l'unanimité.

M. FRISONI remercie l'ensemble des membres du COPIL.

VI. Questions diverses

M. DUBOIS félicite l'OEC et souhaite travailler à ses côtés pour fédérer les différentes actions qui seront mises en place. La DML DDTM 2B est fortement intéressée par les quatre groupes de travail. Il explique que les premiers intéressés par Natura 2000 sur le site « Grand herbier de la côte orientale » sont les pêcheurs professionnels, mais aussi les pêcheurs plaisanciers. De grandes actions pourraient être mises en place pour les mouillages pour conserver au mieux le milieu marin, fragilisé par le flux touristique.

M. FRISONI compte travailler en partenariat avec les pêcheurs, qui n'ont pu être présents à cette réunion.

M.ORLANDI précise qu'il paraît judicieux que l'OEC soit l'opérateur de ce site.

Mme GOBERT mentionne que la STARESO soutient l'OEC dans sa démarche.

M. BURON est très intéressé par le groupe de travail sur les mouillages organisés, en particulier sur les sites de plongées très fréquentés.

M. PERFETTINI affirme son intérêt pour les projets de développement économique, en particulier les effets du projet du port de la Carbonite.

Mme ETOURNEAU participera activement aux différentes réunions.

M. CASTELLI rejoint les dires de M. DUBOIS.

M. GIUDICI félicite l'OEC et participera au DOCOB, en particulier au sujet de la zone de mouillage mise en place sur la commune de Ghisonaccia.

M. MOSCONI félicite à son tour l'OEC et participera au grand chantier mouillage sur Favone.

MM. BELLAVIGNA et BRUSCHINI présentent leurs félicitations et seront vigilants à la préservation de l'environnement.

M. GALGANI apportera, via l'IFREMER, les éléments scientifiques nécessaires pour ce site.

M. BELZ précise que le CELRL est concerné par plusieurs terrains sur le site « Grand herbier de la côte orientale », et sera présent sur certains groupes de travail, en particulier ceux sur la gestion de la plage et des mouillages organisés.

Mme ORSONNEAU indique que l'OEC et l'Agence de l'eau ont une convention de partenariat et qu'il semble intéressant de faire un lien entre la Directive Cadre Eau et ce site marin Natura 2000.

M. MINICONI se réjouit de la nomination de l'OEC en tant qu'opérateur et relève l'importance de l'herbier de posidonies, qu'il considère comme « notre forêt amazonienne ». Il précise qu'il y a des risques importants sur cet herbier, dus notamment aux passages d'engins lourds. Il avertit les élus que le fait d'enlever les banquettes de posidonies des plages favorise l'érosion.

M. FEDERICI précise que les maires subissent une pression importante à propos du nettoyage des plages.

M. FRISONI ajoute qu'il est difficile de trouver un équilibre entre le nettoyage des plages et leurs protections.

M. VELUT rappelle que le trafic maritime est extrêmement dense dans le canal de Corse, axe majeur de navigation, avec plus de 20 000 navires par an dont 3 500 avec des substances dangereuses. Le flagrant délit est délicat à constater. Les amendes sont de plus en plus importantes et la dernière en date, pour un déballastage, s'est élevée à 600 000 €. La mise sous protection de cet herbier (déjà protégé) avec Natura 2000 permettra de freiner un peu ces actes criminels.

M. CONSTANT remercie le Conseil Général de les avoir accueillis et propose de délocaliser le prochain COPIL vers Ghisonaccia, pour qu'il puisse y avoir une plus grande participation des membres du COPIL.

Le prochain COPIL aura lieu début 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.